



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

17 septembre 2015 après-midi

Déclaration préalable des élus CFDT

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Un CTM le 3 septembre, un CTM le 17 septembre, un autre le 1^{er} octobre.

La quantité y est mais quant à la qualité du dialogue social que nous réclamons de séance en séance, nous sommes plus dubitatifs. Certes, vous me répondez que le dialogue a lieu dans les groupes de travail en amont mais, là aussi, nous restons sur notre faim !

Les élucubrations administratives et les décisions concernant les CRICR, le plan de relance autoroutier, le RIFSEEP, la réforme territoriale sont autant de sujets qui mériteraient des traitements différents. Nous apprenons également que lors de la dernière réunion informelle entre organisation syndicale et direction au sein de la DDT 84 (le 10/09/2015), la direction a informés les syndicats du passage de la mission sécurité routière en préfecture au début de l'année 2016 !

A votre décharge, l'exemple vient de très haut. Le Président Hollande place le dialogue social comme priorité n°1 et nous apprenons tous les jours par voie de presse, l'existence de projets, quasi aboutis, de rapports, pouvant mettre à mal tout notre édifice de protection, que ce soit les 35 heures ou plus globalement, le code du Travail.

La CFDT prend acte de la formalisation de l'accès des organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans les services du MEDDE et du MLETR. Cependant, il aurait été pertinent de disposer de l'instruction aux services prévue en accompagnement de cet arrêté, afin d'obtenir des réponses et des engagements de l'administration aux questions restées en suspens pendant les différentes réunions préparatoires consacrées au sujet depuis 2013. La CFDT demande un comité de suivi sur les problèmes informatiques des organisations syndicales car la situation se dégrade constamment; le département des relations sociales avait pris note de la nécessité d'un pilotage sur le sujet lors de la réunion du 28 août 2014. La précipitation de ces derniers mois pour obtenir des textes finalisés à ce sujet, ainsi que le manque de moyens dédiés sont responsables, selon nous, du fait qu'à ce jour, plusieurs problèmes importants demeurent, allant contre les principes de base encadrant la communication syndicale : mise à disposition de l'organisation syndicale de **l'ensemble** des équipements informatiques, **en nombre suffisants** et **en état de marche**, mise à disposition de listes de diffusion **complètes**, possibilité pour **tous les agents du ministère** d'accéder à l'information syndicale **sans limites** et **quelle que soit leur affectation**, possibilité de bénéficier de **dispositifs de formation**.

Concernant les choix interministériels en DDI, nous nous interrogeons sur les SIDSIC. En effet, des décisions sans concertation ont été prises pendant l'été, le choix de transférer les personnels dans le BOP 333 n'est pas neutre et mérite pour le moins de réelles discussions.

Nous revenons encore une fois, en accord avec l'intersyndicale, sur le fiasco estival du projet d'amendement Prévoyance des Agences de l'Eau, adossé au projet de loi AFB reporté à janvier 2016, voire, peut être, aux calendes grecques. Nous constatons et dénonçons l'amateurisme dans la gestion du dossier par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. La mobilisation et la détermination des personnels sur ce sujet restent intactes et nous ferons en sorte que la ministre tienne ses engagements.

Nous vous l'avons dit à maintes reprises, Monsieur le président, depuis votre arrivée, vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de tous vos personnels, y compris celle des représentants syndicaux qui travaillent péniblement dans ces ministères, sans vraiment pouvoir dialoguer, la plupart du temps sans concertation, y compris quand il s'agit de les "expulser" d'une partie des locaux qui leur étaient octroyés.

Décidément la circulaire dialogue social de nos ministères a du mal à se mettre réellement à l'oeuvre !

Nous attendons des informations et communications sur :

- le SERM (Schéma des Emplois et des Recrutements Ministériels) 2015. Pas de nouvelles bonnes nouvelles mais qu'en est-il vraiment ?

Dans ces moments où nous prenons connaissance de certaines propositions de la Cour des comptes sur la masse salariale et l'emploi : où en sommes-nous du rapport entre départs et recrutements par exemple ? Entre 2014 et 2011, nous avons rendu près de 13500 emplois...

- les plans de requalifications de C en B et de B en A : quels retours du guichet unique sur les dispositifs proposés ? Quel calendrier réel de mise en oeuvre ? Quelles adaptations des épreuves des concours internes et /où sur épreuves professionnelles ? En clair, où en sommes-nous après la réunion du 16 juillet ?

- quelles dispositions pensez-vous arrêter pour engager toutes les négociations utiles à transposer les mesures PPCR si cet accord est soutenu par une majorité d'organisations syndicales : clairement il va falloir négocier, que ce soit pour les corps techniques et atypiques, comme pour celui des personnels d'exploitation et des adjoints techniques qui ne peuvent pas rester en l'état. Il y a des négociations à ouvrir.

Je vous remercie.

Quelques réponses du président du CTM (Francis Rol-Tanguy) aux déclarations préalables des élus

En ce qui concerne la gestion du dossier prévoyance dans le cadre de l'AFB, le SG nous a appris que les ministres allaient nous apporter des éléments de réponses lors du CTM budgétaire du 1^{er} octobre. Pour la diminution de la surface de nos locaux au plot I, la décision finale devra résulter, selon le SG, d'un accord entre les syndicats sur la répartition des locaux, au vu des résultats des dernières élections. Et enfin pour le PPCR : la question de

la signature sera déterminée à la fin du mois, et l'administration en tirera les conséquences si elle n'obtient pas 50% des voix des syndicats, et elle engagera des négociations en cas de signature.

Point N°1 : Approbation du procès-verbal du CTM du 30 octobre 2014

Votes :

Pour à l'unanimité

Votes suivis par l'administration.

Point N°2 : Révision du décret du 8 décembre 1993 relatif à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Commentaires CFDT : Nous avons été informés par nos adhérents que les textes soumis aux CT locaux étaient très différents de ceux présentés au CTM. Nous avons réitéré notre demande récurrente d'avoir, dans les documents de présentation, une synthèse des débats qui ont eu lieu dans les CT locaux, justement pour nous assurer de la conformité des textes qui nous sont soumis au CTM. Une fois encore, cette demande n'a pas été exaucée. Dans ce contexte, nous avons soutenu les amendements proposés par la CGT-FSU qui allait dans le sens des demandes de nos adhérents.

Amendements CGT-FSU:

- « deux directeurs adjoints » au lieu de « des directeurs adjoints » dans le dernier paragraphe de l'article 12, dans la phrase « *il est assisté de directeurs adjoints, nommés par le ministre chargé du développement durable, sur proposition du directeur de l'école.* » considérant que l'on peut limiter leur nombre à deux.

Votes:

Pour : CFDT, CGT-FSU, FO, Solidaires

Abstention : UNSA

Votes non suivis par l'administration

- « sont nommés par arrêté du ministre chargé du développement durable sur proposition du directeur de l'école » au lieu de "sont nommés par le directeur de l'école » dans le dernier paragraphe de l'article 12, dans la phrase « *Le directeur de l'enseignement, le directeur de la recherche et le directeur de la formation continue sont nommés par le directeur de l'école.* » considérant que cet amendement reprend le mode actuel de nomination du directeur de l'enseignement, de celui de la recherche et de celui de la formation continue.

Votes:

Pour à l'unanimité

Votes non suivis par l'administration

- suppression de la phrase concernant le conseil scientifique dans l'article 14 « *Il évalue périodiquement les travaux réalisés dans les centres de recherche.* » car c'est le rôle des instances nationales.

Votes:

Pour à l'unanimité

Votes suivis par l'administration

- ajouter à l'avant dernier alinéa « La commission administrative paritaire du fonctionnaire ou la commission consultative paritaire du contractuel concerné » pour rappeler les règles

applicables aux fonctionnaires et aux contractuels en matière de discipline.

Votes:

Pour à l'unanimité

Votes suivis par l'administration

Amendement de l'administration :

- suppression au deuxième paragraphe de l'article 13 du passage « sur rapport d'une commission composée de trois membres élus en son sein par le conseil d'administration. » après la phrase « *Le directeur est choisi parmi les ingénieurs du corps des ponts, des eaux et des forêts, après avis du conseil d'administration.* » pour respecter l'article 58 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et pour renvoyer au règlement intérieur de l'établissement concernant les modalités pratiques d'audition des candidats.

Votes:

Pour : FO

Contre : CFDT, CGT-FSU, Solidaires

Abstention : UNSA

Votes non suivis par l'administration

Votes du projet de décret :

Contre à l'unanimité

Votes non suivis par l'administration

Point n°3 : Projet de décret relatif à l'enquête nautique

Commentaires CFDT : Ce projet n'ayant pas reçu l'aval du ministère de la Justice, il ne peut pas obtenir un avis du CTM. De plus, comme l'a précisé le rapporteur de la DAM, cela ne concerne qu'un cas par an, ainsi où est l'urgence ? Sur le fond, pas d'objection au texte présenté car il permet, entre autres, à des personnels civils de pouvoir être désignés enquêteurs. Sur la forme, nous souhaitons que ce texte soit représenté au CTM après qu'il ait reçu l'accord du ministère de la Justice. Après débat, l'administration a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

Point n° 4 : Projet d'arrêté relatif à l'accès des organisations syndicales aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les services du MEDDE/MLETR

Commentaires CFDT : Nous prenons note du fait que l'on ne peut s'ingérer dans la gestion des TIC des établissements publics et des DDI. Néanmoins, leur agents votant au CTM, ils sont dans le périmètre d'action de nos ministères. Il serait donc logique de savoir sous quels délais le réseau des SG des EP va se constituer et exiger de leur part, en signe de leur bonne volonté en matière de respect du cadre légal ministériel en matière de TIC, la communication dans les plus brefs délais de leurs annuaires respectifs. Nous nous réjouissons de la mise à disposition du logiciel SYMPA mais regrettons que ce logiciel ne comporte pas de listes à jour, par service et par corps, et que l'administration ne prévoie de rendre ses listes exactes que dans un délai de 5 à 10 ans. Ces dysfonctionnements posent la question du délai de mise en conformité des TIC au niveau ministériel et plus particulièrement de la création du comité de suivi concernant les problèmes informatiques rencontrés par les syndicats, évoqué par nos soins en août 2014. Cela permettrait, d'une part, de résoudre certains blocages proxy dont sont victimes les adresses et contenus syndicaux, et, d'autre part, de remédier au manque de matériel informatique et téléphonique, fixe et portable, aux problèmes de mise à jour des

logiciels, aux problèmes de réseaux et d'imprimantes récurrents au Plot I et dans nos permanences.

Mme Harlé : Nous allons réfléchir pour mettre en place une formation à SYMPA. Nous reviendrons vers vous avec l'instruction aux services et elle sera discutée au cours d'une réunion courant novembre.

Votes:

Contre : FO

Pour : CFDT, CGT-FSU, UNSA, Solidaires

Votes suivis par l'administration

Point n° 5 : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux MEDDE et MLETR (2015-2017)

Mme Avezard : Il n'y a pas de sujets tabou pour nous. Si des aspects du projet actuel ne vous conviennent pas, comme la charte des temps, on peut les revoir. Néanmoins, il faut voir ce projet sous l'angle global de l'égalité professionnelle et ne pas se focaliser sur ces détails. On fera de toutes façons avec le temps et les moyens qu'on a. Ce sujet nous tient vraiment à cœur et nous y sommes favorables. Nous sommes même sur le point de lancer une étude sur l'explication des discriminations. Ainsi, je propose de présider le prochain groupe de travail sur l'égalité professionnelle.

Votes:

Contre : FO

Pour : CFDT, CGT-FSU, UNSA, Solidaires

Votes suivis par l'administration

Point d'information sur le projet de bilan social 2014 : reporté

Point d'information sur les mesures relatives aux SIDSIC

M. Rol Tanguy : les SIDSIC ont été créés au sein des préfetures pour mutualiser les moyens info/com, sous le contrôle des SG, pour les préfetures et des DDI. Comme l'ensemble des agents des DDI, les paies basculées dépendront du BOP 333 et les postes seront arbitrés par le cabinet du Premier Ministre, sur le budget de ses services, pour en conforter le pilotage. Les emplois n'ont pas été rattachés au ministère de l'Intérieur. Il y a actuellement un statu quo sur l'éventuelle évolution de leur gestion et donc pas d'effet en 2016 pour les agents concernés. Cette phase de concertation avec les syndicats sera ouverte en 2016. Ainsi, les agents continueront à bénéficier de l'action sociale et de la médecine de prévention. Un point d'information figurera au CT des DDI le 24 septembre prochain.

Commentaires CFDT : Nous n'avons eu aucun document de votre part mais en avons obtenu sur le futur transfert car nous avons, heureusement, un titulaire au CT des DDI. Cela dénote un problème de coordination entre les services de l'administration, nous devrions, au minimum, avoir les mêmes documents pour ce CTM. Et c'est la même chose pour le MAAF. Il y a eu une réunion le 16 juin dernier au sujet des SIDSIC au niveau des DDI et cette idée de bascule des SIDSIC sur le BOP 333 n'a pas du tout été évoquée. Que s'est-il passé pendant les vacances ? Cela concerne quand même 179 personnes au MEDDE et 57 au MLETR, ce n'est pas neutre que de les envoyer sur le BOP 333. Vous dites qu' « en 2016, il ne se passera rien pour eux. » Oui, mais ensuite, ils ne pourront pas revenir en arrière. Seront-ils intégrés dans le corps interministériel des informaticiens de catégorie B qui n'existe pas encore ? Ou dans un corps de catégorie A d'ingénieur informatique ? On en reparlera le

24 septembre en CT des DDI mais également le 22, en bilatérale avec le directeur de la DISIC. Ce dossier ne peut pas se traiter comme ça. Ce n'est pas acceptable.

M. Rol Tanguy : On l'a mis à l'ordre du jour car cela nous a été demandé mais le vrai lieu de discussion sur ce sujet, c'est le CT des DDI. Je ne manquerai pas, néanmoins, de me tenir informé. Il y a eu des discussions préalables en interministériel (RIM). Le ministère n'a pas manifesté un allant extraordinaire pour aller dans cette voie mais l'arbitrage est rendu, dont acte. C'était au 1^{er} janvier 2016 et on l'a reporté au 1^{er} janvier 2017 en considérant l'impact sur la fiche de paie des agents : on a donc une année de travail devant nous. Nous serons associés pour que le transfert se passe au mieux, que la capacité de choix des agents soit maintenue et que les choses soient claires. Cela doit se passer de la même façon que le mouvement de décroisement Agriculture / Ecologie. Le droit de retour de ces agents leur sera laissé au travers des postes informatiques (DREAL, Centrale, etc.). Cela ne posera pas problème car le MEDDE a un nombre de personnels supérieur à celui de ceux qui vont être transférés. Cette promesse-là vaudra.

Commentaires CFDT : À quel niveau doit se passer le dialogue social ? En CT des DDI comme en CTM, c'est un point d'information. Il n'y a pas de vote, pas de choix, pas d'amendement.

Point d'information sur les effectifs Sécurité routière

Rol Tanguy : Cela concerne 630 emplois transférés. Le travail doit se faire sur 2016-2017. L'arbitrage s'est fait à l'été 2014 pour un transfert au 1^{er} janvier 2016. Nous avons donc 2 ans de plus. C'est le premier bénéfice en la matière. On n'a pas acté que le transfert soit fait au 1^{er} janvier 2018. Pourquoi ? Parce qu'en pratique, cela se traduit toujours par de la perte de compétence en ligne. La Sécurité Routière ne sera jamais incarnée à l'Intérieur. Les agents du MEDDE, si on les transfère à l'Intérieur, reviendront. En effet, il est plus facile de passer de la Sécurité Routière à d'autres missions dans nos ministères car ces dernières sont proches, similaires.

Commentaires CFDT : Nous étions fortement opposés au transfert des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas revenir, il n'y a pas de droit au retour. Il faudrait penser à conserver quelques missions chez nous, il ne va rien nous rester. C'est encore un dossier qui ne fonctionnera pas car toutes ces promesses avaient été faites lors du transfert des inspecteurs du permis et le résultat est catastrophique !

Rol Tanguy : Il n'y a pas de décroisement au sens « inspecteurs du permis » ou « MAAF ». Il faut essayer de rendre ce système stable. Les inspecteurs du permis ont obtenu une respiration en basculant sur des missions autres. Il y a eu des pressions car il n'y avait pas de missions similaires au ministère de l'intérieur et parce qu'il y a de plus en plus de candidats se présentant au permis de conduire. Ces choses sont faites, je voudrais essayer à l'avenir qu'on ne refasse pas les mêmes erreurs. La balle n'est pas que dans mon camp. Les agents garderont un droit de retour car on a une quantité supérieure d'agents par rapport aux agents transférés.

Commentaires CFDT : On veut bien entendre ce que vous dites, que nous avons du temps pour travailler de façon intelligente, mais cela a déjà été annoncé en service par certains directeurs.

Rol Tanguy : Le CTM du 1^{er} octobre commencera à 9 heures. Les ministres seront présents mais ne pourront rester car il y a, ce même jour, la réunion des ministres et la 1^{ère} session de questions au Sénat.

Les représentants CFDT lors de ce CTM :

Mohand ADOUANE et Jean-Christophe SALUSTE, élus titulaires

Isabelle ROUSSEAU, Magali PEREX, Stéphane BOUTORINE, experts